

## NOTE

**Objet : PROJET DE DECRET ET ARRETE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE 5°PERIODE.**

La Direction de l'Énergie et du Climat vient de faire parvenir le 1 février 2021 les projets de texte CEE période P5 en vue d'approbation par le prochain CSE (Conseil Supérieur de l'Énergie) fin février.

Ce projet d'arrêté fait apparaître :

- Suppression des coups de pouce à fin juin 2021 pour les actions isolation des planchers, isolation des combles, remplacement des chaudières gaz et remplacement des convecteurs électriques
- Objectif période 5 à 2400 TWh, limitation des bonifications à hauteur de 25% du total

Les motifs seraient que :

- Les dérives (fraudes et malfaçons) du marché ont nécessité la mise en place de contrôles sur site ;
- La bonification CEE des actions coup de pouce serait à hauteur de 40% des CEE délivrés ;
- En supprimant les bonifications, la France restituerait de vraies économies d'énergie, et l'objectif de la période P5 s'en trouvera minoré pour atteindre 2400TWhcumac.

Notre profession a envoyé des contributions qui n'ont pas été discutées et qui s'avèrent non retenues au vu du projet d'arrêté.

### Contexte :

Les parties prenantes du marché que sont les industries de l'isolation (non délocalisées et non délocalisables) et les entreprises de pose ont été totalement exclues du processus de concertation.

De ce fait, elles n'ont pas pu apporter des éléments relatifs aux investissements en capacité de production et d'augmentation de l'offre du marché des entreprises ainsi que les emplois directs et indirects créés depuis 2016 et à leur maintien depuis la période de crise COVID.

Les entreprises d'isolation et d'efficacité énergétique ont maintenu l'emploi pendant toute l'année 2020 pendant la crise sanitaire et ont contribué ainsi à soutenir l'activité économique de la France au sein de chaque commune. Si on peut reconnaître qu'au lancement des coups de pouce, les compétences des professionnels n'étaient pas encadrées c'est maintenant faux et la qualification RGE fait ses preuves et a été renforcée par de nouvelles règles sécurisant la qualification des entreprises.

### Les conséquences de ces projets :

Un affaiblissement de la dynamique du plan de rénovation des bâtiments et un nécessaire ajustement de maPrimRénov

Concernant l'arrêt coup de pouce isolation des combles et des planchers, il aura un impact direct et rapide du fait que ces deux actions ne soient pas retenues dans MaPrimeRenov (du fait justement des coups de pouce CEE). Ce marché en l'absence de toute incitation et d'obligation ne peut que s'effondrer en quelques semaines. Les ménages en situation de précarité en Maison individuelle ainsi que les bailleurs sociaux agissant en immeuble collectif seront les victimes de cette décision.

Vouloir arrêter dans moins de 6 mois les coups de pouce revient à ruiner tous les investissements humains et économiques que les entreprises industrielles et installateurs ont fait depuis 5 ans à la demande des pouvoirs publics répondant à leur volonté de faire des actions d'économies d'énergie notamment pour les ménages précaires. MaPrimerénov ne peut pas compenser cette perte puisqu'elle ne vise pas ces actions d'isolation des combles et des planchers.

**L'isolation et les chaudières représentent presque 60% des CEE en précarité et 20% en CEE classique soit plus de 32% des CEE délivrés sur la dernière période. Ce n'est donc pas un enjeu négligeable. Cet arrêt se traduira donc mécaniquement par une hausse du coût de l'énergie impactant aussi le pouvoir d'achat des ménages leur infligeant ainsi une double peine.**

### Une fragilisation des actions de massification de rénovations et des pertes d'emplois

Or, les entreprises ont investi en recrutant nombre de collaborateurs, elles ont aussi investi lourdement en formation, en améliorant les référentiels de qualification et en communiquant sur la qualité des entreprises française RGE. Ce coup d'arrêt entrainera automatiquement la mise en chômage de bon nombre de personnes voire la fermeture des sociétés qui se sont spécialisées dans ces travaux. Ces entreprises maintiennent le tissu économique régional et local. C'est un signal aussi négatif pour les particuliers et pour les bailleurs sociaux qui bénéficiaient de ces actions.

La rénovation globale ne peut pas être le seul modèle efficace et nécessitera un changement de modèle économique profond des sociétés d'installateurs (multiplicité de corps d'état) ce qui demande du temps pour éviter à nouveau les comportements opportunistes (suscitant les modèles frauduleux).

**L'impact de ce projet est la destruction de plus de 10 000 emplois directs liés au coup de pouce CEE (40 000 emplois indirects), plus de 100 M€ d'investissements industriels rendus infructueux et 1,3 Milliard €/an de perte de chiffre d'affaire, Ceci sans intégrer le changement de modèle économique.**

L'Association des Maires de France est en train d'organiser et de structurer les actions de massification des rénovations grâce à ces coups de pouce. Arrêter la dynamique qui se met en place reviendrait à annuler tous les efforts du plan de rénovation, qui, sans des actions conjuguées coup de pouce et MaPrimerénov, n'a aucune chance de se structurer.

### **Nos propositions :**

**Le Syndicat Symbiote représentant des entreprises d'isolation et de chauffage ainsi que des industriels (environ 100) demande à être reçu par les décideurs avant toute décision finale. Il souhaite proposer indépendamment du niveau d'objectif de la Période P5 :**

- **Un report au 31 Décembre 2022 de l'arrêt des coups de pouce et mettre à profit ce délai pour renforcer le contrôle des opérations à 30% ;**
- **Proposer et travailler à une solution alternative d'effet équivalent au coup de pouce dans un souci de maintien des objectifs d'économies d'énergie, de massification de la rénovation et la conservation des emplois ruraux et régionaux. Cette solution pourrait reposer sur une bonification plafonnée à 25% (1800 kWhcumac/m<sup>2</sup> toutes zones confondues) avec un taux de contrôle des opérations à 50% ;**
- **Sans rupture entre le dispositif CEE et maPrimeRénov, réintégrer les travaux combles et planchers dans MaPrimeRénov accélérant ainsi la massification des rénovations.**

**Dans tous les cas, éviter le phénomène de trou d'air et de choc financier, social pour les professionnels et les demandeurs dans une période de crise sanitaire et économique.**